

# 14-18, les lacunes du centenaire officiel

**Avec ce numéro d'*H&L*  
s'achève notre série  
sur la Grande Guerre,  
qui a fait une large  
place à la question  
des fusillés  
pour l'exemple.  
Celle des mutineries  
de 1917, abordée  
dans cette dernière  
livraison de l'année,  
montre que  
le centenaire officiel  
est loin d'avoir couvert  
tous les sujets...**

Gilles MANCERON,  
coresponsable du groupe  
de travail LDH « Mémoire,  
histoire, archives »

**L**e 6 novembre 2014, Kader Arif, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la mémoire, a inauguré au musée de l'armée, à l'Hôtel national des Invalides, les aménagements qui font suite à la décision du président de la République, le 8 novembre 2013, de consacrer des espaces à cette question. Une décision qui n'a pas suffi à satisfaire la demande de la LDH d'un acte significatif de réhabilitation. Ces aménagements consistent en plusieurs panneaux interactifs présentant des statistiques sur le nombre d'exécutions à différents moments du conflit, des photographies de conseils de guerre, de fusillades, de parades d'exécution, et des pièces extraites des registres de la Justice militaire et autres documents d'archives, dont une demande d'exécution signée en 1915 par le général Pétain. Une touche « analyse » permet d'accéder à des explications historiques sur certains passages des documents. A la fin du parcours dévolu à la Première Guerre mondiale, un écran interactif permet d'en savoir plus sur les cas individuels et d'accéder à leur dossier numérisé sur le site « Mémoire des hommes »<sup>(1)</sup>. Le site contient également les fiches du million trois cent vingt-deux mille « morts pour la France ». A six cent trente-neuf cas de fusillés pour « désobéissance militaire »<sup>(2)</sup> ont été ajoutés d'autres qui n'avaient pas été jusque-là comptabilisés, ce qui porte à mille huit le nombre d'exécutions retenu, dont neuf cent cinquante-trois suite à la condamnation d'un tribunal

militaire. Cela témoigne de ce que la connaissance historique de cette question a progressé, mais ces données doivent être soumises au travail des historiens. Par exemple, inclure dans ce total le cas de cinquante-cinq exécutions sommaires « seulement » n'a pas de sens, quand on sait qu'un très petit nombre d'entre elles a pu être recensé et qu'il est vraisemblable qu'elles ont été plus nombreuses que les fusillades après condamnation judiciaire.

## **Le long chemin de la réhabilitation des fusillés**

Il faut s'interroger aussi sur les cent quarante cas de « droit commun » et sur les cent vingt-sept cas d'« espionnage », dont certains se rattachent, pour les militaires, à des questions de discipline, et, pour les civils, à des accusations totalement arbitraires et infondées, souvent à connotation xénophobe. Cette dernière catégorie est importante pour la LDH car elle comprend des civils injustement accusés d'espionnage pour lesquels elle a mené, après la guerre, de fortes campagnes pour leur réhabilitation. On note aussi quarante-sept cas au « motif inconnu ». Au final, l'entrée de cette question au musée de l'Armée va dans le sens de ce que Lionel Jospin, alors Premier ministre, avait demandé le 5 novembre 1998, à Craonne, quand il avait souhaité que les fusillés pour l'exemple « réintègrent notre mémoire collective nationale ». Mais la recherche historique à leur sujet est loin d'être achevée et cela ne répond pas à notre demande de réha- ...

(1) On peut consulter la fiche de décès quand elle existe, faire une recherche par nom, par date de naissance ou de mort, par département de naissance ou de mort, par bureau de recrutement, par unité et par grade.

(2) Pour abandon de poste en présence de l'ennemi, mutilation volontaire, tentative de désertion, insubordination etc.

... bilitation de soldats victimes d'ordres injustes qui voulaient, comme l'avait demandé Jaurès, être considérés comme des citoyens sous l'uniforme.

#### Faire la lumière sur des questions méconnues

Dans l'histoire de la guerre de 14-18, cette question n'est pas la seule qui reste à soulever, et d'autres ont été laissées de

côté par le centenaire officiel. André Loez aborde ici celle des mutineries de 1917. Mais d'autres restent méconnues : la question des bagne coloniaux, des compagnies de discipline et bataillons d'exclus, qui, très probablement, ont provoqué beaucoup plus de morts parmi les soldats que les fusillés pour l'exemple ; celle du recrutement forcé, de l'usage inconsidéré,

puis du quasi-abandon, après-guerre, des soldats coloniaux ; celle du traitement brutal et injuste des engagés volontaires étrangers européens, affectés à des régiments de marche de la Légion étrangère ; ou celle de l'importation et de la militarisation de dizaines de milliers d'indigènes pour les usines d'armement, où leur mortalité a été très élevée. ●

# La fouille de la tombe du soldat Chassaigne

Entretien avec Denis Rolland, historien \*

\* Auteur notamment de *La Grève des tranchées, les mutineries de 1917*, Imago, 2005.

**Gilles Manceron (H&L): Comment avez-vous travaillé sur le cas du soldat Chassaigne ?**

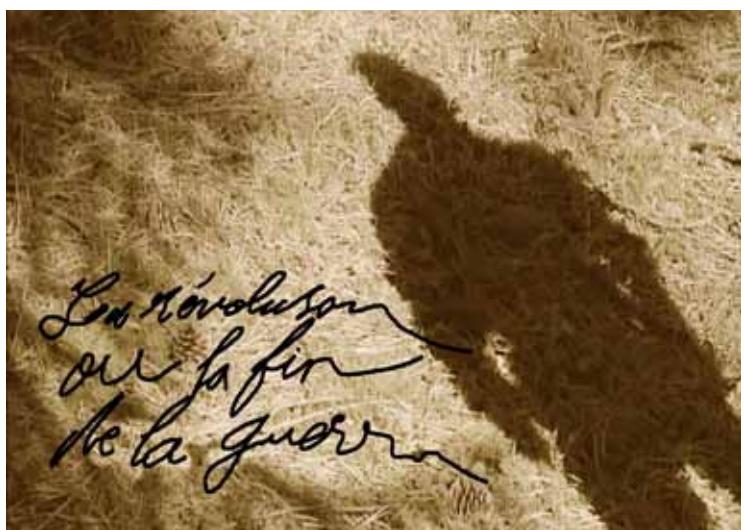
**Denis Rolland :** En 2010, un habitant de Marsac-en-Livradois, dans le Puy-de-Dôme, qui recherchait les lieux de sépulture des soldats de son village tués pendant la guerre, ne parvenait pas à retrouver la tombe d'un certain Henri Chassaigne, né en 1876, fusillé le 30 juillet 1915 à Hartennes, entre Soissons et Oulchy-le-Château (Aisne). M'occupant d'une société d'histoire du Soissonnais, je l'ai aidé à retrouver dans les archives l'information selon laquelle une tombe au nom de Chassaigne existait en 1934, au cimetière communal d'Hartennes. Nous y sommes allés et avons découvert qu'il y avait une sépulture non identifiée, sur le point d'être supprimée. J'ai proposé au maire de faire une fouille archéologique. Les archives de la Justice militaire nous apprennent qu'il avait été condamné par un tribunal spécial après avoir tiré sur un officier ; il avait ensuite cherché à s'échapper ; repris, il avait déclaré que cet officier était « trop vache », et n'arrêtait pas de le punir. Dès le lendemain, à cinq heures du matin, il a été fusillé et un millier d'hommes de la 63<sup>e</sup> division ont été réunis pour

assister à la parade macabre. Chassaigne a commis les faits qui lui étaient reprochés, mais il n'a pas eu de véritable défenseur ni bénéficié d'un procès équitable.

**G. M. : Que nous a appris la fouille archéologique de sa tombe, la première jamais réalisée de celle d'un soldat fusillé ?**

**D. R. :** Il a été inhumé dans un cimetière communal et non dans

un cimetière militaire. Sa tombe n'a comporté ni dalle, ni croix, ni inscription, et est restée anonyme. L'état de conservation de la partie supérieure du corps n'a pas permis de trouver trace de l'impact de balles, mais le coup de grâce est visible puisque le projectile a arraché une partie de son os maxillaire droit. On a retrouvé les débris de son uniforme mais aucun bouton – ce



(1) Grâce au département de l'Aisne, à la communauté d'agglomération et à la ville de Soissons.

(2) Celle que reproduisent André Loez et Nicolas Offenstadt, dans leur livre *La Grande Guerre, carnet du centenaire*, Albin Michel, 2013.

**JUSTE UNE OMBRE**

**LE MUTIN CORSE DE 1917**

**UN FILM DE  
JACKIE POGGIOLE**